

APE : entretien avec Louis Michel, commissaire européen

► DÉVELOPPEMENT

louis.michel@cec.eu.int

L E COMMISSAIRE EUROPÉEN en charge du Développement et de l'Aide humanitaire présente sa vision du possible développement des pays Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP), inscrite dans un cadre économique mondial. Il introduit le débat sur les APE, et plus encore...

GRAIN DE SEL : La plupart des organisations de producteurs d'Afrique de l'Ouest et des ONG engagées dans l'appui au développement rural de la sous-région sont opposées à la mise en place des APE fondés sur des zones de libre-échange avec l'Union européenne (UE). Que répondez-vous face à ces inquiétudes ?

LOUIS MICHEL : L'approche APE vise d'abord à développer des marchés régionaux et à favoriser l'activité économique locale. En effet, le potentiel de cette libéralisation Sud-Sud est sous-utilisé. Des marchés ACP plus ouverts vis-à-vis de l'Union européenne seront établis de manière progressive à long terme. Avec nos partenaires ACP nous allons discuter, planifier et échelonner cette

étape de libéralisation Nord-Sud. La ligne directrice sera donnée par les objectifs de développement de l'Accord de Cotonou et non pas par des considérations mercantilistes. Des mécanismes de sauvegarde pour les produits sensibles feront clairement partie de l'ensemble. Ainsi, prévoir des exceptions et de la flexibilité est un élément de notre approche. Et dans ce paquet global, un meilleur accès à l'UE sera sur la table de négociation.

GDS : Comment les pays d'Afrique pourront-ils réagir à la concurrence de l'Union européenne, notamment pour ce qui concerne les produits concurrents de leurs productions, subventionnés par l'UE ?

LM : Dans le cadre des APE, les régions des ACP définiront leur propre niveau de protection contre les marchandises en provenance des pays tiers, et notamment de l'UE. Les APE définiront ensuite les mécanismes en vertu desquels cette protection sera progressivement éliminée pour les marchandises originaires de l'UE. Les pays ACP pour-

ront protéger leurs secteurs sensibles durant une période transitoire à négocier. Même au-delà de cet horizon, une partie importante des importations ACP pourrait encore être protégée en vertu de clauses de sauvegarde visant à annihiler spécifiquement les effets des produits subventionnés de l'UE. Selon les économistes, ces mesures devraient être plus que suffisantes pour couvrir, notamment, les industries naissantes et les produits agricoles sensibles. L'autre solution — celle d'un protectionnisme durable — ne conduirait qu'à une stagnation des économies et à une plus

grande marginalisation. L'UE déterminera sa position de négociation concernant ces questions sur la seule base du cadre optimal pour le développement.

GDS : L'Union européenne a-t-elle prévu d'aider les producteurs africains à s'adapter aux défis de cette nouvelle compétition et comment ? Y aura-t-il des fonds additionnels à ceux du Fonds européen de développement (Fed) ?

LM : Le Fed est l'outil financier de notre coopération avec les pays ACP, y compris de notre coopération dans le domaine des APE. Par rapport aux Fed précédents, le montant de la prochaine enveloppe sera significativement plus important. Ces fonds seront programmés conjointement avec nos pays et régions partenaires, sur base d'une analyse de la situation de chaque pays, sa stratégie de développement et ses besoins d'appui. Les APE et les appuis nécessaires pour qu'ils puissent produire des effets de développement escomptés font partie de ce processus de programmation. Des appuis éventuels à l'adaptation seront ainsi définis dans chaque région et pays individuellement.

GDS : Pensez-vous que l'agriculture et la sécurité alimentaire devraient tenir une place spécifique dans ces accords

ou peuvent-elles être traitées comme un secteur parmi d'autres ?

LM : L'agriculture au sens large (incluant élevage, pêche, etc.) aura effectivement une place spécifique dans ces accords, dans la mesure où une grande partie du développement économique et commercial des régions ACP est basée sur ce secteur. Nous sommes conscients que, d'une part, le potentiel de développement du commerce intra régional et des exportations de ces régions correspond à ce secteur, et d'autre part, qu'une grande partie des pauvres et des personnes souffrant d'insécurité alimentaire dépend de ce secteur. Comme indiqué à la question 2, nous considérons indispensable d'adopter une approche au cas par cas pour les APE, considérant la spécificité des différents secteurs et produits.

GDS : Dans le débat qui oppose les tenants de l'appui au maintien et à la modernisation des agricultures familiales et ceux qui affirment que l'avenir de l'Afrique se joue dans les villes, quelle est votre position et pourquoi ?

LM : On ne peut que constater la réalité : l'agriculture, tant basée sur les exploitations familiales que sur les entreprises, est un secteur essentiel pour de nombreux pays en développement. Par exemple, plus de 50 pays dépendent de moins de trois produits agricoles pour plus de 20 % de leurs exportations. L'emploi est assuré dans certains pays à plus de 70 % par le secteur agricole. On ne peut donc pas parler de développement sans travailler à l'amélioration de ce secteur. Cependant, on constate aussi que le processus de développement des pays va généralement de pair avec la réduction progressive de la part de l'agriculture dans le PNB et dans l'emploi. Le développement de secteurs urbains générateurs d'emploi alternatifs et l'amélioration de la productivité agricole, en particulier de la main d'œuvre agricole, sont cependant des processus parallèles, et non antagonistes.

« DANS LE CADRE DES APE, LES

RÉGIONS DES ACP DÉFINIRONT LEUR

PROPRE NIVEAU DE PROTECTION »

◉ **GDS:** *Les intégrations régionales tentent de se renforcer et les pays mettent en place des politiques agricoles régionales. L'UE est-elle prête à soutenir ces initiatives?*

LM: Oui, la Commission européenne est prête à étudier les politiques agricoles communes développées par les organisations d'intégration économique (cas de l'Ecowap, la politique agricole de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest), qui peuvent avoir un impact pour maximiser les bénéfices de l'APE, et évaluer de possibles appuis financiers dans le cadre de la programmation du 10^e Fed.

GDS: *Pensez-vous que les agricultures familiales peuvent se développer sans protections aux frontières ou au contraire considérez-vous que l'expérience de la Politique agricole commune de l'UE (Pac), longtemps protectionniste, reste une référence pour le développement des agricultures du Sud?*

LM: Une politique agricole appropriée est une composante essentielle du développement agricole. Chaque pays ayant ses spécificités, je n'identi-

fierais cependant pas la Pac, élaborée par rapport aux réalités européennes, comme un modèle pour les pays en développement. Le régime tarifaire est un élément de toute politique agricole et doit être adapté à la réalité de chaque secteur, tenant compte des objectifs

« UNE APPROCHE PROTECTIONNISTE
GÉNÉRALISÉE N'EST PAS ADAPTÉE AU
DÉVELOPPEMENT »

tant des producteurs que des consommateurs. Si un produit est considéré comme « sensible », pour différentes raisons, il peut certainement être approprié de réduire la concurrence

d'importations potentielles. Cependant, une approche protectionniste généralisée n'est pas adaptée au développement (considérons par exemple les produits importés qui servent d'intrants à l'agriculture ou aux industries de transformation).

GDS: *Quelle est votre conception d'un « APE orienté vers le développement »?*

LM: Les accords de partenariat économique sont à la fois des accords de commerce et de développement. Premièrement, ils vont bâtir des marchés plus larges et plus intéressants pour des investisseurs et créateurs d'emploi. Des 53 pays africains, 21 ont une

population inférieure à 5 millions. À part quelques rares exceptions, il s'agit de marchés réduits. L'intégration régionale promue par les APE aidera à bâtir des marchés plus importants, où les concepts d'économie d'échelle, de retour d'investissements et de concurrence interne renforcée peuvent avoir un sens réel et stimuler le développement économique et l'emploi.

La question des règles commerciales est peut-être l'élément le plus essentiel de la « dimension développement » des APE : établir des règles, c'est créer un environnement et un climat transparent, stable et prévisible, condition indispensable pour l'émergence d'opérateurs et d'investisseurs, et pour la création d'emplois.

Finalement, les APE nous permettront d'aider, financièrement et de manière plus ciblée, les processus d'intégration régionale et l'intégration dans l'économie mondiale des pays ACP. Les APE ne vont pas remplacer l'accord de Cotonou; ils constituent son « pilier commercial ». Cela signifie qu'ils vont répondre aux principes et objectifs de Cotonou visant la réduction de la pauvreté. Et ils profiteront des enveloppes financières importantes du Fonds européen de développement. ■



© Bureau Issala